



FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

20 RUE VIGNON – 75009 PARIS

Tél : 01.47.42.80.13 – mail : secretariat@fgrfp.org

CEN 21 et 22 janvier 2025

Motion générale votée à l'unanimité

Le contexte international reste marqué par de nombreux conflits armés, par la progression de l'extrême droite, la montée de nationalismes identitaires, la banalisation du recours à la force hégémonique et à l'autoritarisme, la consécration sans vergogne des oligarchies. Cela se fait aux dépens de la démocratie, de choix économiques et sociaux d'égalité et de justice et de l'impératif écologique face au dérèglement climatique. La situation catastrophique de Mayotte et les réponses apportées en deçà des besoins illustrent une politique discriminatoire constante.

En France, après la censure du gouvernement Barnier, Bayrou poursuit la même politique, avec un affichage de 60 milliards à 50 milliards d'euros de mesures austéritaires. Cela va à l'encontre des besoins de la population. Les discussions ouvertes sur les budgets, la retraite... s'inscrivent dans le cadre prétendument contraint de la dette publique. Les quelques ouvertures (éducation nationale, budget de la sécurité sociale) sont, entre autres, le résultat des mobilisations sociales des 3 et 5 décembre.

Le pouvoir épargne les grandes fortunes et les grandes entreprises. Il fait des retraités la cible privilégiée avec des propositions régressives : suppression de l'abattement fiscal de 10%, augmentation de la CSG... La volonté est de réduire le pouvoir d'achat des retraites et leur part relative dans le PIB.

Les Français rejettent cette politique. Ils réclament des services publics renforcés sur l'ensemble du territoire dont une santé publique de qualité, une éducation égalitaire et émancipatrice, des salaires et des pensions à la hauteur des besoins.

Il appartient à la FGR-FP, comme à tout le mouvement social de se mobiliser pour la justice et pour les droits sociaux, pour une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Fiscalité

La loi spéciale a reproduit le mauvais budget 2024. En refusant d'indexer le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation, elle place de nombreux ménages modestes face à des augmentations d'impôts injustes, et à les priver ainsi d'un certain nombre de droits et d'aides.

En décidant de repartir des textes de Barnier, le gouvernement Bayrou confirme, avec des aménagements de circonstance, une politique économique et fiscale inchangée : poursuite de la baisse massive des impôts et larges subventions et exonérations sans contrepartie pour les entreprises et les détenteurs de capitaux. L'accent austéritaire vise à la réduction de l'Etat social et à de nouvelles réformes structurelles en ce sens : à réduire la part de la rémunération du travail dans la richesse produite, à livrer de nouveaux secteurs aux privatisations.

La FGR-FP appelle à une réorientation budgétaire par une maîtrise des aides aux entreprises à une révision des niches fiscales et des exonérations de cotisations patronales, à un meilleur rendement de l'impôt, avec notamment, une révision de la fiscalité avantageuse pour les grandes entreprises et une politique de lutte efficace face aux 100 milliards d'euros de fraude.

Fonction publique

Conséquence de la chute du gouvernement Barnier, les retraité.es vont voir leur pension de base augmenter du montant de l'inflation passée, soit 2,2 %. C'est bien le code de la Sécurité Sociale qui s'applique et non la baisse généralisée du pouvoir d'achat des retraité.es inscrite dans le PLFSS initial. Le rattrapage des sommes perdues reste entier ainsi que l'indexation des pensions sur le salaire moyen.

La FGR-FP contribuera et soutiendra toutes les convergences pour la nécessaire reconquête des Services Publics et de la nécessité de créer de nouveaux services publics nationaux comme celui de l'autonomie. Grâce au statut des personnels, les trois versants de la FP permettent de bâtir une société plus solidaire, plus démocratique et plus humaine. Le renforcement des services publics passe par les recrutements de personnels statutaires.

Protection sociale

La prévision initiale du PLFSS 2025 présentait de graves insuffisances, ne répondant ni à l'état catastrophique de notre système de santé, ni aux attentes de la population. Alors que la santé devient un business, la FGR-FP porte l'exigence d'un service public de la santé portant partout une offre de soins de qualité auprès de toutes et de tous. Cela nécessite une augmentation significative de professionnels de santé, en particulier, des médecins et la régulation de leur implantation.

L'augmentation de l'ONDAM (Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie) pour l'hôpital et le renoncement aux remboursements de médicaments et de consultations restent à confirmer. Ces avancées limitées ne modifieraient pas la trajectoire du PLFSS, d'autant plus qu'elles s'accompagneront d'une taxe de 1 milliard sur les complémentaires santé alourdissant les cotisations.

Le secteur de l'autonomie attend toujours une loi de programmation et de financement. Le HCFEA a évalué à au moins 13 milliards d'euros d'ici 2030 l'effort nécessaire. Ni le recrutement insuffisant de personnels en EHPAD, ni l'expérimentation de la modification de leur financement et celui des unités de soins longue durée, ni une nouvelle enveloppe de 100 millions d'euros pour l'aide à domicile n'étaient à la hauteur des enjeux. Qui plus est un décret prévoit une augmentation d'un maximum de 35% pour les résident.es non bénéficiaires de l'ASH, pour « renflouer » les EHPAD en difficultés financières.

La réforme de la PSC dans la FPE est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 dans certains ministères. Les effets délétères du découplage santé et prévoyance, des inégalités de traitement pour les mêmes risques entre ministères et en leur sein entre situations d'actif, d'ayant-droit ou de retraité sont confirmés. Le changement brutal d'opérateur en santé, qu'a imposé le gouvernement, aux ministères de l'Ecologie et à l'Agriculture traduit sa volonté de destruction de la Sécurité sociale et de privatisation de la protection sociale. Le montant des cotisations s'avère plus important pour les ayants droit, en particulier les enfants de moins de 21 ans. Les retraité.es devraient s'acquitter d'une cotisation onéreuse à leur charge.

François Bayrou a annoncé remettre la réforme des retraites en « chantier », sous surveillance de la Cour des Comptes et du MEDEF. Il oppose d'entrée un veto à toute proposition alternative. Reprenant le discours sur « le trésor caché », il prépare la remise en cause du Code des pensions.